

MONTAGNY-SAINTE-FELICITE
CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 6 JANVIER 1984

Présents : Mme VANLERBERGHE - MM. BERNARD, DOUET, HALFORD, HARMSWORTH, JOZWAK, LELARD, LELONG, MAQUET, PICOU, SZAJNER.

Secrétaire de séance : Monsieur J.Paul DOUET.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 14 octobre 1983. M. DOUET s'étonne de l'absence de certaines interventions sur ce compte rendu, notamment :

- la revente de la tondeuse à disques à M. BERNARD (5.000 F à déduire sur l'achat du tracteur),
- la non satisfaction du C.A. de l'A.E.P. pour le nettoyage de la Maison des Loisirs (M. DOUET),
- l'interprétation qui pourrait être faite de la phrase concernant la pollution de la mare et de M. VANLERBERGHE (M. LELONG).

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

Travaux Place Niville :

M. le Maire explique que les travaux ont pris un certain retard à cause de l'arrêté de subvention.

La Commission des Travaux s'est réunie sur place les 23 et 26 décembre 1983, en présence du chef des travaux de la SATEC; sur proposition de celui-ci le puisard prévu initialement est supprimé et une évacuation des eaux pluviales rue Moitié sera effectuée (plus-value 16.000 F)

M. LELARD s'indigne de la position du regard de sortie juste devant sa porte et avant le bateau d'entrée du garage. Le chef de chantier a assuré qu'il n'y aurait aucun problème.

M. MAQUET se fait l'interprète de Mme PERCHAT (pour réfection du trottoir situé devant chez elle) et de M. ANTRAIGUE (pour goudronner dans la ruelle de Chaâlis les endroits non goudronnés devant chez lui).

A l'unanimité le Conseil refuse. M. LELARD demande de revoir la décision prise par la Commission des Travaux concernant la pose de pavés autobloquants sur les trottoirs non terminés Place Niville (plus-value de 8.000 F).

Après débat, un vote est effectué :

7 pour, 2 contre (MM. SZAJNER, LELARD)
2 abstentions (M. DOUET, Mme VANLERBERGHE)

Centre de secours :

M. le Maire fait un bref compte rendu de la réunion des Maires du Canton en présence du Colonel HARDY, le 14 décembre 1983.

La taxe de capitation versée actuellement par les communes du département (\approx 1.500 F pour Montagny) serait versée au SIVOM.

Les ressources de ce centre comprendraient en plus de cette taxe une participation des communes à raison de 12,42 F par habitant dans la plus mauvaise hypothèse ou 6,42 F dans la meilleure (participation de toutes les communes).

A l'unanimité, le Conseil décide d'approuver cette nouvelle vocation et d'y adhérer.

.../...

Demande d'autorisation de la Coopérative d'Approvisionnement du Plateau d'Ermenonville pour la création d'une entreprise de préparation de compost pour champignonnières, à l'ancienne Râperie d'Ermenonville.

15 emplois environ seront créés, M. DOUET demande une intervention auprès du Président M. ZAMBETTI pour qu'une recherche soit faite sur Montagny avant de prendre une délibération favorable.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.

Sauvegarde du Parc Jean-Jacques Rousseau

La liquidation des biens a été approuvée le 28.10.83. Le COMITE DEPARTEMENTAL DE TOURISME a lancé une campagne de sauvegarde.

Un don communal de 500 F sera effectué (pris sur la recette du dernier concert à la demande de M. DOUET).

Rachat de la Maison Charvin

Un projet pour déplacer les écoles dans cette propriété était à l'étude et une demande de subvention avait été déposée auprès de M. HANNIET, Conseiller Général.

La réponse est négative, le projet est abandonné.

L'étude de ce projet avait débouché sur la possibilité d'un legs de la petite école. M. DOUET au cours d'une visite aux archives départementales a découvert qu'en fait il s'agissait d'un don pour entretien de sépulture.

Ecoulement des Eaux usées

M. BERNARD a posé la question au SIVOM pour une solution inter-communale (ramassage régulier à la tonne). Une commission est formée pour une étude sérieuse du tout-à-l'égout. Elle est composée de MM. DOUET, MAQUET, PICOU.

Electricité

M. BERNARD remet à chaque conseiller un tableau récapitulatif des consommations communales d'électricité sur l'année 1982 et 2 quadrimestres 1983.

La lecture de ces tableaux demande une étude approfondie sur les consommations de l'U.S. Montagny et de la Maison des Loisirs.

Entretien

A l'unanimité l'achat d'un aspirateur industriel pour le nettoyage des écoles et de la Maison des Loisirs est accepté.

Divers

M. MAQUET soumet la proposition du conseil d'école pour l'achat d'un ordinateur en commun avec Ermenonville. M. DOUET propose la solution d'achat avec l'A.E.P. une subvention devant être possible.

M. DOUET demande si une réponse est à apporter à M. ROZNIKI concernant les chemins communaux. M. BERNARD, après contact avec ses collègues agriculteurs déclare que c'est un faux problème et qu'il n'y a pas de chemins cultivés. Une étude plus approfondie devrait être effectuée.

Malgré de nombreux points restant à soulever, Monsieur le Maire lève la séance à 24 heures.